

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 2 octobre 2018

Président : METE Orhan
CTDA : N. BROTONS
Secrétariat : J. SABATINO.
Présents : VELOSO J.

Rappel : consultation des désignations

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF **jusqu'au vendredi 17H**. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

Rappel : rédaction et envoi des rapports

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, **rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage**.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport **SIMULTANEMENT** aux deux adresses ci-dessous.

discipline@isere.fff.fr / arbitres@isere.fff.fr

Info : arbitres auxiliaires

La CDA informe que pour les arbitres auxiliaires, Le Comité de direction du 4 septembre 2018 a pris la décision suivante : les détenteurs de la carte d'arbitre auxiliaire saison 2017-2018, voient leur carte reconduite tacitement pour la saison 2018-2019. Seules les personnes ayant changé de clubs en 2018-2019 sont invitées à renvoyer leur carte au District afin d'en obtenir une réactualisée avec le nouveau club d'appartenance. Concernant les formations d'arbitres auxiliaires, elles seront définies ultérieurement par la commission des arbitres et pourraient avoir une durée de 2 ans (attente de décision de la DTA)

À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI) avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match**.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COURRIERS CLUBS :

AS GRESIVAUDAN : demande arbitre et délégué pour match U19 : FC Mistral – AS Grésivaudan, samedi 06-10-2018 au stade VAUCANSON à 16H 30 transmis au responsable des désignations et délégations pour suite à donner dans la mesure de leur possibilités.

COURRIERS ARBITRES :

BINI Yao : courrier concernant son transfert professionnel et son départ du District de l'Isère, pris note.

GUIGON Florian : nouvelle adresse, pris note.

MERLIN David : courrier concernant son changement de domicile et la demande de changement du club représenté pour son arbitrage, cela concerne la Commission Statut de l'arbitrage.

BERRABHA Abdelkader : absence au stage annuel des arbitres, transmis au responsable concerné, merci de prendre vos dispositions pour être présent au stage de rattrapage du 11 novembre 2018.

SEGURA Romain : informations pour validation de la fiche de renseignements arbitre, transmis au responsable des désignations.

CUENOT René : démission du poste d'observateur au sein du District de l'Isère de Football, merci pour les services rendus à la cause de l'arbitrage.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
TES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.